

Jean BERNABE, professeur,
Université des Antilles-Guyane

Conflit, complémentarité des langues et élimination des barrières linguistiques dans la Caraïbe

Préliminaires

Parler des langues de la Caraïbe revient à parler, d'une part des grandes langues européennes qui s'y sont implantées (soit sous la forme standard, soit sous la forme substandard soit sous la forme créolisée) et, d'autre part, des langues autochtones, en l'occurrence amérindiennes. Faut-il parler de conflit ou de complémentarité fonctionnelle pour décrire la situation linguistique de cette région ?

I- Vision globale du jeu des langues dans la Caraïbe

Quand on observe le jeu des langues dans la Caraïbe prise dans son acception géographique la plus large, on découvre deux séries d'éléments :

1- les langues européennes y sont géopolitiquement concurrentes (anglais, espagnol, portugais, français, hollandais) sans pour autant être de poids analogue (français et hollandais y sont passablement minoritaires)

2- les langues vernaculaires ou vernacularisées y subissent la domination sociolinguistique des langues européennes, les unes situées en position sociale basse, les autres, en position sociale haute. Cette répartition complémentaire correspond donc à une hiérarchisation selon l'analyse connue de Ferguson (1959). Une telle hiérarchisation peut faire un jour l'objet d'un consensus si la compétence des deux langues se généralise et ne maintient

Jean BERNARD, professeur,
Université des Antilles-Guyane

Conflit, complémentarité des langues et élimination
des variétés linguistiques dans la Caraïbe

Preliminaires

Parler des langues de la Caraïbe revient à parler d'une
part des grandes langues européennes qui s'y sont implantées
(soit sous la forme standard, soit sous la forme substandard
soit sous la forme créolisée) et d'autres part, des langues
autochtones, en l'occurrence amérindiennes. Faut-il parler
de conflit ou de complémentarité fonctionnelle pour décrire
la situation linguistique de cette région ?

1- Vision globale du jeu des langues dans la Caraïbe

Quand on observe le jeu des langues dans la Caraïbe prise
dans son acception géographique la plus large, on découvre
deux séries d'éléments :

1- les langues européennes y sont géopolitiquement
concurrentes (anglais, espagnol, portugais, français,
hollandais) sans pour autant être de poids analogues (français
et hollandais y sont passablement minoritaires)

2- les langues vernaculaires ou vernaculisées y
exercent la domination sociolinguistique des langues
européennes, les unes situées en position sociale basse, les
autres, en position sociale haute. Cette répartition
complémentaire correspond donc à une hiérarchisation selon
l'analyse connue de Ferguson (1959). Une telle
hiérarchisation peut faire en tout l'objet d'un consensus si la
compétence des deux langues ne généralise et ne maintient

Jean BERNABE, professeur,
Université des Antilles-Guyane

3.3. Approche écolinguistique

Conflit, complémentarité des langues et élimination des barrières linguistiques dans la Caraïbe

Préliminaires

Parler des langues de la Caraïbe revient à parler, d'une part des grandes langues européennes qui s'y sont implantées (soit sous la forme standard, soit sous la forme substandard soit sous la forme créolisée) et, d'autre part, des langues autochtones, en l'occurrence amérindiennes. Faut-il parler de conflit ou de complémentarité fonctionnelle pour décrire la situation linguistique de cette région ?

I- Vision globale du jeu des langues dans la Caraïbe

Quand on observe le jeu des langues dans la Caraïbe prise dans son acception géographique la plus large, on découvre deux séries d'éléments :

1- les langues européennes y sont géopolitiquement concurrentes (anglais, espagnol, portugais, français, hollandais) sans pour autant être de poids analogue (français et hollandais y sont passablement minoritaires)

2- les langues vernaculaires ou vernacularisées y subissent la domination sociolinguistique des langues européennes, les unes situées en position sociale basse, les autres, en position sociale haute. Cette répartition complémentaire correspond donc à une hiérarchisation selon l'analyse connue de Ferguson (1959). Une telle hiérarchisation peut faire un jour l'objet d'un consensus si la compétence des deux langues se généralise et ne maintient

Jean BERNABÉ, professeur,
Université des Antilles-Guyane

3-3 Approche sociolinguistique

Conflit, complémentarité des langues et élimination
des variétés linguistiques dans le Caraïbe

Préliminaires

Parler des langues de la Caraïbe revient à parler d'une part des grandes langues européennes qui, s'y sont implantées (soit sous la forme standard, soit sous la forme substandard) et d'autre part, des langues autochtones, en l'occurrence amérindiennes. Peut-il parler de conflit ou de complémentarité fonctionnelle pour décrire la situation linguistique de cette région ?

1- Vision globale du jeu des langues dans le Caraïbe

Quand on observe le jeu des langues dans le Caraïbe prise dans son acception géographique la plus large, on découvre deux séries d'éléments :

1- les langues européennes y sont géopolitiquement concentrées (anglais, espagnol, portugais, français, hollandais) sans pour autant être de poids analogue (français et hollandais y sont quasiment minoritaires)

2- les langues vernaculaires ou vernaculaises y subissent la domination sociolinguistique des langues européennes, les races situées en position sociale haute, les autres, en position sociale basse. Cette répartition complémentariste correspond donc à une hiérarchisation selon l'analyse connue de Ferguson (1959). Une telle hiérarchisation peut faire en tout l'objet d'un consensus et la compétence des deux langues se généralise et ne maintient

plus, dans le champ sociolinguistique, des unilingues coupés du français. Mais on sait que tel n'est pas actuellement le cas. Cette hiérarchisation, liée, du moins à l'origine, à un conflit social, relevant d'une opposition de classe, constitue un trait distinctif de la notion de diglossie. Ce faisant, cette hiérarchisation ne peut pas ne pas déboucher sur une expression d'ordre sociosymbolique. C'est en ce sens, par exemple, que la diglossie français-créole aux Antilles est révélatrice d'un certain nombre de tensions, de distorsions qui traversent non seulement la communauté, mais aussi les consciences individuelles.

II- Les fondements d'un conflit et le cadre de son déploiement dans la Caraïbe

A bien regarder la Caraïbe, il semble donc que la notion de conflit soit ce qui caractérise le mieux l'ensemble des situations linguistiques qui s'y trouvent à l'oeuvre. Mais le fondement de ce conflit n'est pas seulement social. Il semble que ce fondement soit aussi, d'une part, d'ordre structurel (tenant à la nature même du langage et aux conditions physiques dans lesquelles ce dernier est mis en oeuvre par les locuteurs eux-mêmes) et d'autre part, d'ordre écolinguistique.

1 - Le fondement structurel

Le déroulement linéaire du langage est tel qu'un même locuteur ne peut parler en même temps deux langues. En un point donné de l'axe syntagmatique, on ne peut trouver qu'une langue et une seule et un choix s'impose à toute approche d'ordre épilinguistique visant à identifier la langue dont il s'agit ou, à tout le moins, celle dont il ne s'agit pas. Dans une société bilingue (ou diglotte), le locuteur a le choix entre les possibilités suivantes :

a - parler l'une ou l'autre langue (ce qui est le fondement du code switching ou alternance de code)

b - parler une langue tierce qui résulte du mélange des deux langues en question (ce qui est le fondement du **code-mixing** ou mélange de code).

Dans les sociétés caribéennes, la nouvelle littérature qui est en train d'émerger s'est emparée du mélange de code et lui assigne d'ailleurs la vocation d'exprimer de façon neuve et suggestive les réalités que, par exemple, le français ou le créole sembleraient n'exprimer chacun que de façon insuffisante. Tout se passe comme si le mélange des langues apportait une intelligence redoublée de la réalité. La littérature mise en oeuvre par le courant littéraire dit **mouvement de la créolité** dont l'essai *Eloge de la créolité*¹ constitue une manière de manifester, témoigne alors d'une démarche de fécondation du français par le créole et relève alors des processus dits de post-créolisation. Les succès et la notoriété de Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, pour ne citer qu'eux, témoignent de la vitalité d'une telle démarche.

2- *Le fondement écolinguistique*

Mais la problématique des langues dans la Caraïbe ne se résume ni ne se borne au mélange de code et les processus de post-créolisation ne constituent qu'une des voies ouvertes aux pratiques langagières dans la zone. Il convient de rappeler que les langues peuvent être légitimement considérées comme des espèces vivantes au motif qu'elles naissent, vivent et meurent, se transformant, se métamorphosant en d'autres avatars (tel le latin qui ne fait que se continuer sous les espèces des langues romanes) ou ne laissant aucun héritier reconnu ou reconnaissable. Une telle assertion revient à suggérer une certaine conception évolutionniste, au sens darwinien du terme. La langue, comme espèce naturelle, ne

¹ de Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, Gallimard 1989.

peut alors manquer de s'inscrire dans un **biotope**, relever d'un **écosystème**. La problématique de l'étiollement voire de l'élimination des langues ne saurait faire l'économie d'une réflexion écolinguistique, c'est à dire capable de repérer et d'analyser les **écosystèmes** langagiers et linguistiques qui sont à l'oeuvre quand plusieurs espèces linguistiques entrent dans un cycle.

3- *Créoles, anglais et français dans la Caraïbe*

Il convient d'esquisser ici des éléments d'analyse du cas parmi par la relation entre créoles, anglais et français dans la Caraïbe. Il est, à cet égard, opportun de rappeler quelques unes des caractéristiques qui situent les créoles, par rapport aux langues que sont l'anglais et le français.

1- les créoles sont des langues nées de la colonisation. Ils constituent de ce fait, les premières langues de l'ère moderne : tant à la fois expression de l'asservissement, syndrome d'aliénation et instrument d'un réenracinement identitaire et archive symbolique irremplaçable.

2- les créoles sont donc des langues jeunes (trois siècles et demi) et n'ont pas encore, de ce fait, transcendé leur oralité native. Ils ne sont pas encore des langues littéraires même si de nombreux efforts visent à le graphier. La graphie ne débouche pas nécessairement sur la dimension scripturale. Cela n'est pas sans poser problème aux écrivains créoles soucieux de dire leur réalité dans une langue qui a pour eux d'importantes résonnances intérieures.

3- les créoles sont, partout où ils existent en contact avec au moins une langue standard de grande diffusion (anglais et/ou français). Ils figurent toujours le terme inférieur de la diglossie.

4- les créoles, parce qu'ils sont liés aux guerres coloniales et aux divers partages du monde entre les grandes

puissances européennes sont, par vocation, des langues internationales, même si cette internationalité s'exerce à une échelle régionale. On distingue, pour ce qui est des créoles à base française, la zone de l'Océan Indien (Maurice, Réunion, Seychelles) et la zone atlantique continentale (avec la Louisiane et la Guyane, insulaire avec Haïti, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, Grenade, Trinidad).

5- les créoles, malgré leur caractère international, ont du mal à accéder à un véritable statut de langue étrangère, malgré l'impact mondial de la chanson créole et le prestige de la littérature de la créolité. Les créoles fonctionnent essentiellement dans l'esprit de ses usagers comme une langue ethnique, intracommunautaire, dont le partage avec l'Autre reste problématique et sujet à caution.

6- les créoles, rencontrent un jour ou l'autre le processus de décréolisation, c'est-à-dire une réabsorption dans leur langue-mère. La francisation du créole (auquel le français a fourni 95 % de son lexique) touche de plus en plus ses structures grammaticales dont l'originalité par rapport à celle du français est de moins en moins évidente.

S'agissant du point évoqué dans le paragraphe précédent concernant la décréolisation) il convient de rappeler que c'est le créoliste américain Hall (1966) qui, à propos des créoles a parlé de "cycle de vie" (life-cycle). Pour lui, les créoles sont en quelque sorte programmés pour connaître après un développement de type parabolique une réintégration dans leur langue-mère et ce, au terme d'un processus qu'il nomme **décréolisation**. Il y a lieu, me semble-t-il, de corriger ce qu'une telle vue des choses pourrait avoir de simpliste voire de métaphysique et de préciser qu'elle concerne ce qu'on pourrait appeler une **décréolisation qualitative**, c'est à dire touchant aux structures des créoles. Il convient de mettre aussi l'accent sur la dimension **quantitative** de la décréolisation, celle qui aboutit, non pas seulement à une francisation ou une

BERN 119

puissances européennes sont par vacation, des langues
internationales, même si cette internationalité s'exerce à une
échelle régionale. On distingue pour ce qui est des créoles à
base française, la zone de l'Océan Indien (Maurice, Réunion,
Seychelles) et la zone atlantique continentale (avec la
Louisiane et la Guyane, insulaire avec Saint-Christophe, la
Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, Grenade, Trinité).

2- Les créoles, malgré leur caractère international, ont
du mal à accéder à un véritable statut de langue étrangère,
malgré l'impact mondial de la chanson créole et le prestige de
la littérature de la créolité. Les créoles fonctionnent
essentiellement dans l'esprit de ses usagers comme une
langue étrangère, intercommunautaire, dont le partage avec
l'autre reste problématique et sujet à caution.

3- Les créoles, rencontrés au jour au l'autre la
processus de décréolisation, c'est-à-dire une réabsorption
dans leur langue-mère. La francisation du créole (auquel le
français a fourni 95 % de son lexique) touche de plus en plus
ses structures grammaticales dont l'originalité par rapport à
celle du français est de moins en moins évidente.

S'agissant du point évoqué dans le paragraphe précédent
concernant la décréolisation, il convient de rappeler que
c'est le créoliste américain Hall (1966) qui, à propos des
créoles a parlé de "cycle de vie" (life-cycle). Pour lui, les
créoles sont en quelque sorte programmés pour connaître
après un développement de type parabolique une
réintégration dans leur langue-mère et ce, au terme d'un
processus qu'il nomme décréolisation. Il y a lieu, me
semble-t-il, de corriger ce qu'une telle vue des choses
pourrait avoir de simpliste voire de métaphysique et de
préciser qu'elle concerne ce qu'on pourrait appeler une
décréolisation qualitative, c'est-à-dire touchant aux
structures des créoles. Il convient de noter aussi l'accent sur
la dimension quantitative de la décréolisation, celle qui
aboutit, non pas seulement à une francisation ou une

anglicisation du créole, mais à une disparition du créole, à une élimination de ce dernier, c'est à dire, en fait, à une **réduction à néant** du nombre de locuteurs parlant cette langue. Les créoles de Trinidad et de Grenade, encore florissants au début du 20^è siècle, ne sont guère parlés couramment que par des locuteurs de plus de 60 ans. Quand un idiome se trouve dans cette situation, il y a fort à parier que son avenir est derrière lui. Ainsi donc les créoles à base lexicale française de Trinidad et de Grenade ont, à ce jour, subi une décréolisation quantitative très avancée et quasiment irrévocable.

Une approche des mécanismes de cet étiolement linguistique proche de la mort est de nature à nous révéler les données synchro-diachroniques qui régissent l'écosystème dans lequel ces créoles se sont respectivement inscrits. Il y a lieu d'affirmer d'entrée de jeu que ce n'est pas la langue haute (en l'occurrence l'anglais dans chaque cas) qui est cause de l'élimination de la langue basse. Bien au contraire, la diglossie est conservatoire voire conservatrice. En effet, définie comme répartition fonctionnelle des deux codes dans des champs d'utilisation différents, la diglossie permet un "développement" séparé des deux idiomes. C'est bien au contraire l'absence de distribution complémentaire qui va provoquer et mettre en oeuvre les processus "glottophagiques", selon l'expression de Calvet (1974). En d'autres termes, quand deux langues occupent le même **créneau fonctionnel** (disons, la même "niche écologique"), il y en a une (la plus faible) qui est vouée à l'élimination. Resterait à définir d'une part les notions de "créneau fonctionnel" et de "langue faible". La présentation de l'hypothèse écolinguistique suivante tiendra lieu de définition. Que l'on prenne le cas du trinidadien ou celui du grenadien, les mécanismes invoqués sont les mêmes. Nous avons, en effet, à Trinidad comme à Grenade les étapes suivantes :

anglicisation de créole, mais à une disposition du créole, à une diminution de ce dernier, c'est à dire, en fait, à une réduction à néant du nombre de locuteurs parlant cette langue. Les créoles de Trinitad et de Grenade, encore florissants au début du 20^e siècle, ne sont guère parlés couramment que par des locuteurs de plus de 60 ans. Quand un idiole se trouve dans cette situation, il y a fort à parier que son avenir est décrié. Ainsi donc les créoles à base lexicale française de Trinitad et de Grenade ont, à ce jour, subi une déréliction quantitative très avancée et quasiment irréversible.

Une approche des mécanismes de cet étiement linguistique proche de la mort est de nature à nous révéler les données synchroniques qui régissent l'écosystème dans lequel ces créoles se sont respectivement inscrites. Il y a lieu d'affirmer d'emblée de jeu que ce n'est pas la langue haute (ou l'occurrence l'anglais dans chaque cas) qui est cause de l'étiement de la langue basse. Bien au contraire, la diglossie est conservatrice voire conservatrice. En effet, définie comme répartition fonctionnelle des deux codes dans des champs d'utilisation différents, la diglossie permet un "développement" séparé des deux idioles. C'est bien au contraire l'absence de distribution complémentaire qui va provoquer et mettre en oeuvre les processus "glottophagiques", selon l'expression de Calvet (1974). En d'autres termes, quand deux langues occupent la même créneau fonctionnel (disons, la niche "niche écologique"), il y en a une (la plus faible) qui est vouée à l'élimination. Restait à définir d'une part les notions de "créneau fonctionnel" et de "langue faible". La présentation de l'hypothèse écolinguistique suivante tendra bien de définir. Que l'on prenne le cas de Trinitad ou celui de Grenade, les mécanismes invoqués sont les mêmes. Nous avons, en effet, à Trinitad comme à Grenade les étapes suivantes :

Etape 1 : Français (langue haute)

créole à base française (langue basse)

Remarque : aussi longtemps que dure cette distribution due à la diglossie les deux idiomes perdurent. Mais il a suffi que cet équilibre soit rompu par l'introduction de l'anglais, consécutif au fait que ces territoires vont, à l'issue de guerres, être rattachés à la couronne britannique. D'où les conditions d'une nouvelle étape, elle-même transitoire :

Etape 2 : Français (langue haute-Anglais langue haute)

créole à base française (langue basse)

Remarque : l'introduction de l'anglais sur ce créneau fonctionnel de la langue haute déjà occupé par le français portera atteinte non pas au créole, qui est tout seul dans sa niche écologique de langue basse, mais au français qui, remplacé dans tous les usages formels (scolaires, administratifs, politiques etc.) va disparaître. Le français dans ces territoires n'est plus aujourd'hui qu'un vague souvenir et n'existe que dans la conscience des seuls lettrés, qui ont appris l'histoire de leur pays.

On peut donc noter l'étape suivante :

Etape 3 : Anglais (langue haute)

créole à base française (langue basse)

Remarque : ici encore, il convient de rappeler que la distribution complémentaire des deux langues n'induit aucune élimination de la langue basse. L'anglais n'est donc pas la cause directe de l'élimination des créoles à base française de ces territoires. L'anglais n'est pas en soi "linguicide". Ce qu'il faut noter c'est l'ouverture des territoires anglophones de la Caraïbe à des brassages

migratoires vecteurs, en l'occurrence, d'un créole à base anglaise dans des territoires qui jusque là ne connaissaient qu'un créole à base française. Il est évident que ce créole à base anglaise, entrant probablement dans un processus de convergence de facto avec l'anglais, langue haute, va s'installer non pas sur le créneau fonctionnel de ce dernier, mais bien sur celui du créole à base française, celui de la langue basse. Nous avons alors la représentation suivante marquant une étape supplémentaire :

Etape 4 : anglais (langue haute)

créole à base française (langue basse) créole à
base anglaise (langue basse)

Remarque : on comprend, selon les schémas précédents, que le conflit de fonctionnalité au niveau de la zone basse se résolve au bénéfice du créole à base anglaise, dont on peut dire qu'il est le plus fort (conforté, en la circonstance sociopolitique par l'anglais langue du pouvoir et avec laquelle, il entretient des rapports génétiques, le tout définissant une certaine convergence de facto. Cela permet de poser la représentation suivante, expression d'une autre étape (celle vers laquelle se dirige, à plus ou moins court terme, les créoles à base lexicale française de Trinidad et de Grenade :

Etape 5 : Anglais (langue haute)

créole à base anglaise (zone basse)

Remarque : A Sainte-Lucie et à la Dominique, le français à base lexicale française n'a pas encore été éliminé mais tout porte à croire que ce processus y est en marche.

Il conviendrait alors d'expliquer pourquoi aux Seychelles ou à Maurice on trouve deux langues hautes (français et anglais) sans élimination de l'une d'elles.

migrations versées, en l'occurrence, d'un créole à base
 anglaise dans des territoires qui jusque là ne connaissaient
 qu'un créole à base française. Il est évident que ce créole à
 base anglaise, issu probablement d'un processus de
 convergence de facto avec l'anglais, langue haute, va
 s'installer non pas sur le créneau fonctionnel de ce dernier,
 mais bien sur celui du créole à base française, celui de la
 langue basse. Nous avons alors la représentation suivante
 marquant une étape supplémentaire :

Etape 4 : anglais (langue haute)

créole à base française (langue basse)
 base anglaise (langue basse)

Remarque : on comprend, selon les schémas
 précédents, que le conflit de fonctionnalité au niveau de la
 zone basse se résolve au bénéfice du créole à base anglaise,
 dont on peut dire qu'il est le plus fort (contôré, en la
 circonstance sociopolitique par l'anglais langue du pouvoir et
 avec laquelle, il entretient des rapports génériques, le tout
 délimitant une certaine convergence de facto. Cela permet
 de poser la représentation suivante, expression d'une autre
 étape (celle vers laquelle se dirige, à plus ou moins court
 terme, les créoles à base lexicales françaises de Trinidad et de
 Grenade :

Etape 5 : Anglais (langue haute)

créole à base anglaise (zone basse)

Remarque : A Saint-Lucie et à la Dominique, le
 français à base lexicale française n'a pas encore été éliminé
 mais tout porte à croire que ce processus y est en marche.

Il conviendrait alors d'expliquer pourquoi aux
 Seychelles ou à Maurice on trouve deux langues hautes
 (français et anglais) sans élimination de l'une d'elles.

L'explication de ce phénomène (qui ne peut être approfondie dans le cadre du présent article) ressortit précisément à la définition de la notion de *créneau fonctionnel*. On peut, en effet, considérer que dans ces deux territoires, il y a eu *bi-fonctionnalité* au niveau de la langue haute (le français fonctionnant comme instance symbolique de la culture, de la littérature et l'anglais représentant l'instance de l'instrumentalisation politico-administrative, de l'interface internationale). Il y a eu une différenciation fonctionnelle sans laquelle le processus engagé à Trinidad et Grenade eût également été mis en oeuvre et accompli.

De même, à Maurice le créole voisine avec de nombreuses langues indiennes (par exemple *télégou*) ou d'origine indienne (par exemple *bojpuri*) sans qu'aucune subisse une élimination. Là encore il s'est produit une diversification fonctionnelle : le créole à base française fonctionnant comme *langue basse véhiculaire*, les autres comme *langues basses ethniques*.

Sans le recours à une telle approche écolinguistique, il semble difficile de comprendre les implications diverses du contact des langues en général et, en particulier, dans la Caraïbe.

III- Eliminer les barrières linguistiques : mode d'emploi

La question de l'élimination des barrières linguistiques qui est posée depuis plusieurs décennies et qui fait l'objet d'un programme connu de l'Unesco, reste une question importante. Il est, de fait, plusieurs manières d'éliminer les barrières linguistiques :

1) éliminer les *différences* entre les langues en éliminant les *différentes langues* pour n'en garder qu'une, hégémonique ; telle est la solution mise en perspective par l'anglo-américanisation du monde, processus plus ou moins avancé selon le pays concerné.

2) maintenir les différentes langues en favorisant les procédures de traduction et d'interprétation, c'est à dire l'intervention de personnes tierces dans une même interaction langagière.

3) Maintenir les différentes langues en promouvant l'accès des locuteurs à la maîtrise de ces dernières. Dans ce cas, l'instance intermédiaire (traduction et interprétation) devient complètement inutile et il y a tout un pan d'activité professionnelle qui, à terme, est appelé à disparaître.

Dans ce dernier cas, la question se pose de savoir comment s'articuleront les divers emplois des langues. Deux types de réponses peuvent être apportées : soit l'**homoglossie** (les interlocuteurs parlent, au sein d'une même interaction, la même langue) soit l'**hétéroglossie** (les interlocuteurs, au sein d'une même interaction, parlent chacun une langue différente mais se comprennent car ils ont la compétence des deux langues). L'hétéroglossie correspond à une pratique qui ne semble pas conforme aux habitudes généralement répertoriées quand sont concernées ce qu'il convient d'appeler les grandes langues standard. Il semble, au contraire, que certaines situations de multilinguisme n'impliquant pas le recours à un standard soient l'occasion d'échanges hétéroglossiques intenses. Diverses situations africaines, sont, à cet égard tout à fait éloquentes puisqu'elles ont cours de façon ordinaire non seulement sur les marchés mais aussi dans les écoles où plusieurs langues vernaculaires sont enseignées. La Caraïbe ne semble pas particulièrement touchée par cette pratique, encore que, historiquement, il soit attesté par le Père Labat (1722) que hommes et femmes caraïbes aient parlé des langues différentes. Il n'est certes pas aisé d'évaluer quelles sont réellement les conséquences et les implications non seulement psychologiques mais encore langagières de cet état de fait. Il n'en reste pas moins vrai que l'on ne peut envisager la problématique de l'élimination des barrières linguistiques sans poser une telle possibilité de fonctionnement langagier qui consiste à s'adresser à une

personne dans sa langue à soi même et la comprendre dans la sienne à elle. On risque peut-être d'assister là à une sorte de schizoglossie, éventuellement génératrice de conduites schizoïdes. On peut alors se demander si, en voulant de la sorte supprimer les barrières linguistiques, on ne contribuerait pas à créer des barrières culturelles, et d'ordre communicationnel.

L'hétéroglossie, malgré son caractère relativement atypique dans les communautés habituées à un standard puissant et très répandu, paraît cependant préserver les chances d'utilisation plurielle des langues dans un même espace communautaire notamment dans le cadre scolaire. L'homoglossie, au contraire, apparaît comme la marque d'une hégémonie (réelle ou apparente) d'une langue sur toutes les autres. En effet, selon quel réglage social telle langue sera utilisée plutôt que telle autre ? Quels réflexes ou quels stimuli mettront au même diapason les locuteurs de telle ou telle langue pour les inscrire dans une pratique de type homoglossique ? En d'autres termes, pourrait-on même avoir homoglossie sans que l'une des langues n'ait déjà établi son hégémonie de fait ?

Il y a tout lieu de penser que le passage de la prépondérance homoglossique au pragmatisme hétéroglossique est de nature à limiter les effets de ce que, j'ai précédemment dénommé les fondements structurels et écolinguistiques des langues.

En conclusion

La question de l'hégémonie ou de l'exclusivité d'une langue n'est évidemment pas une clause de style. La Caraïbe est - on l'a vu précédemment - pleine de situations historiques où des langues en ont pratiquement effacé d'autres, (cas du français et du créole à base lexicale française à Trinidad ou à Grenade). Il a été montré, en effet, que à la question de savoir si deux langues peuvent occuper la même niche écologique sans dommage pour l'une d'elle, on ne peut répondre que négativement. La nécessité d'une complémentarité

personne dans sa langue à son même et la comprend dans la
 sienne à elle. On risque peut-être d'assier là à une zone de
 schizoglossie, éventuellement généralisée de conduites
 schizoïdes. On peut alors se demander si, en voulant de la sorte
 supprimer les barrières linguistiques, on ne contribuerait
 pas à créer des barrières culturelles, et d'ordre
 communicationnel.

L'hétéroglossie, malgré son caractère relativement
 atypique dans les communautés habituées à un standard
 puisant et très répandu, paraît cependant préserver les
 chances d'utilisation plurielle des langues dans un même
 espace communicationnel notamment dans le cadre scolaire.
 L'homoglossie, au contraire, apparaît comme la marque d'une
 hégémonie (réelle ou apparente) d'une langue sur toutes les
 autres. En effet, selon quel régime social telle langue sera
 utilisée plutôt que telle autre ? Quels réflexes ou quels stimuli
 mettront au même diapason les locuteurs de telle ou telle
 langue pour les inscrire dans une pratique de type
 homoglossique ? En d'autres termes, pourrions-nous même avoir
 homoglossie sans que l'une des langues n'ait déjà établi son
 hégémonie de fait ?

Il y a tout lieu de penser que le passage de la
 prépondérance homoglossique au pragmatisme
 hétéroglossique est de nature à limiter les effets de ce que j'ai
 précédemment dénommé les fondements structurels et
 écologiques des langues.

En conclusion

La question de l'hégémonie ou de l'exclusivité d'une
 langue n'est évidemment pas une chose de style. La Caraïbe
 est - on l'a vu précédemment - pleine de situations historiques
 où des langues en ont pratiquement effacé d'autres, (ce qui
 français et du créole à base lexicale française à Trinidad ou à
 Guayana). Il a été montré, en effet, que à la question de savoir
 si deux langues peuvent occuper la même niche écologique
 sans dommage pour l'une d'elles, on ne peut répondre que
 négativement. La nécessité d'une complémentarité

fonctionnelle s'impose, que cette complémentarité soit **diastratique** (c'est à dire concernant des strates sociolinguistiques) ou **dialogique** (c'est à dire concernant les modalités de l'échange langagier), ou encore **diatopique** (concernant les lieux où a lieu cet échange langagier).

En d'autres termes, la question se pose de savoir si la problématique de l'élimination des barrières linguistiques par la multiplicité des langues maîtrisées n'est pas une question d'ordre idéaliste tant que l'on ne se donne les moyens d'une réflexion et d'une action d'ordre **éco-linguistique**, (c'est à dire reposant sur une étude des relations éco-systémiques, qui unissent les langues d'un même espace) et d'ordre **éco-discursif** (c'est à dire reposant sur des relations écosystémiques qui unissent les interlocuteurs au sein d'une même séquence interactionnelle).

Je souhaitais à travers cette brève communication attirer l'attention sur les implications et les complications d'une thématique (l'élimination des barrières linguistiques) qui fonctionne de façon si courante dans les réunions caribéennes qu'on finit par perdre tout esprit critique à son égard.

fonctionnelle s'impose, que cette complémentarité soit
districte (c'est à dire concernant des strates
sociolinguistiques) ou dialogique (c'est à dire concernant
les modalités de l'échange langagier), ou encore dialogique
(concernant les lieux où a lieu cet échange langagier).

En d'autres termes, la question se pose de savoir si la
problématique de l'élimination des parties linguistiques
par la multiplicité des langues maîtrisées n'est pas une
question d'ordre idéologique tant que l'on ne se donne les
moyens d'une réflexion et d'une action d'ordre éco-
linguistique, (c'est à dire reposant sur une étude des
relations éco-systémiques, qui unissent les langues d'un
même espace) et d'ordre éco-discursif (c'est à dire reposant
sur des relations déoxytémiques qui unissent les
interlocuteurs au sein d'une même séquence
interactionnelle).

Je souhaitais à travers cette brève communication
attirer l'attention sur les implications et les complications
d'une thématique (l'élimination des parties linguistiques)
qui fonctionnent de façon si courante dans les réunions
caribéennes qu'on finit par perdre tout esprit critique à son
égard.

Références bibliographiques

BERNABE J., CHAMOISEAU P., CONFIANT R., 1989.- **Eloge de la créolité**, Gallimard

CALVET, Louis, Jean, 1974.- **Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie**, Paris : Payot

FERGUSON Charles, A., 1959.- "Diglossia" dans *Word*, n° 15

HALL, R.-A.-J.-, 1966 **Pidgins and Creoles**, Ithaca : Cornell University Press

LABAT, Jean-François, 1722.- **Nouveau voyage aux îles de l'Amérique**. Réédition 1972. Edition des Horizons Caraïbes, 3 vol.

Références bibliographiques

BERNARD J. CHAMOISEAU P. COMFANT R. 1966. Etude de la
créolité. Galignani

CALVET, Louis Jean, 1974. Linguistique et colonialisme :
essai traité de glottologie, Paris : Payot

FERGUSON Charles A., 1959. "Diglossa" dans Word, n° 12

HALL, R. A. J., 1966. Pidgins and Creoles, Ithaca : Cornell
University Press

LABAT, Jean-François, 1721. Nouveau voyage aux îles de
l'Amérique. Réédition 1972. Edition des Horizons Caraïbes. 3
vol.